



Wallonie

**Commune de BERLOZ**

**URBANISME**  
**AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE**

Le Collège communal fait savoir qu'il est saisi d'une demande de permis d'urbanisme.

Le demandeur est M. Jean-Luc NOBLUEZ, demeurant rue du Centre 10 à 4257 Berloz.

Le terrain concerné est situé même adresse, et cadastré 1ère division, section A, n°824A2.

Le projet consiste en la construction d'une volière et présente les caractéristiques suivantes : construction en site classé, dérogation au plan de secteur (actes et travaux non conformes à la zone agricole) et écarts aux prescriptions du permis d'urbanisation (plus d'une annexe, hors zone de construction, toiture non conforme). L'enquête publique est réalisée en vertu de l'article D.IV.40 du Code du Développement Territorial.

Le dossier peut être consulté **DANS LE RESPECT DES CONSIGNES SANITAIRES**, durant la période d'enquête, à l'adresse suivante : rue Antoine Dodion 10 à 4257 Berloz,

- pendant les jours d'ouverture de l'administration, et actuellement sur rendez-vous auprès des services administratifs (019/33.99.99), de 9h00 à 12h00 et de 13h30 à 17h00,
- ainsi que les jeudis 24 février et 3 mars 2022 jusqu'à 20h00.

Pour les consultations jusqu'à 20 heures, rendez-vous doit être pris au plus tard 24 heures à l'avance auprès de Mme Fauchet - téléphone : 019/33.99.86 - courriel : [jocelyne.fauchet@berloz.be](mailto:jocelyne.fauchet@berloz.be).

**L'enquête publique est ouverte le mardi 22 février et clôturée le mardi 8 mars 2022.**

- Les réclamations et observations écrites sont à adresser au Collège communal,
- par courrier ordinaire à l'adresse suivante : rue Antoine Dodion 10 à 4257 Berloz,
  - par télécopie au numéro : 019/33.99.88,
  - par courrier électronique à l'adresse suivante : [commune@berloz.be](mailto:commune@berloz.be),

ou remises à la maison communale contre récépissé.

L'enveloppe, la télécopie ou le courrier électronique portera la mention : « enquête publique d'urbanisme NOBLUEZ ».

Les réclamations et observations orales peuvent être formulées pendant la même période, sur rendez-vous auprès de Mme Fauchet ou lors de la séance de clôture de l'enquête.

La séance de clôture de l'enquête publique aura lieu à l'adresse suivante : rue Antoine Dodion 10 à 4257 Berloz, le jeudi 3 mars 2022 de 16h00 à 16h30.

Le conseiller en aménagement du territoire et en urbanisme est Mme Fauchet, dont le bureau se trouve rue Antoine Dodion 10 à 4257 Berloz.

---

*Vu pour être annexé à l'arrêté du Gouvernement wallon du 22 décembre 2016 formant la partie réglementaire du Code du développement territorial.*

*Namur, le 22 décembre 2016.*

*Le Ministre-Président,  
P. MAGNETTE*

*Le Ministre de l'Environnement, de l'Aménagement du Territoire, de la Mobilité, des Aéroports et du  
Bien-être animal,  
C. DI ANTONIO*